

Image not found or type unknown



dernier avis sur saisie sur compte par sms

Par **amenie**, le **16/12/2009** à **15:17**

bonjour

depuis 2007, je suis en litige avec le neuf, (pour une somme d'environ 150€)
pour cause de déménagement j'ai résilié mon abonnement internet, mais ils sont continués à
me facturer environ 3 mois

je n'ai jamais reçu de mise en demeure par courrier recommandé

et depuis peu je reçois d'un huissier des avis sur saisie sur compte par "SMS" et aujourd'hui
je recois le "dernier avis"

est ce légal et valable, peut t il procédé à cette saisie sans m'informer par courrier
recommandé

je ne repond jamais à ces sms ,

merci de me donner votre avis, ainsi qu'un conseil
je suis très inquiète